CENTRE HOSPITALIER
AGEN - NERAC

CATALOGUE
OFFRE DE FORMATION CONTINUE
2027

IFPS

Institut de Formation des Professionnels de Santé
IFAS / IFAP / IFSI / FC / IFA / IFP / IFMEM
Centre Hospitalier Agen Nérac

CONTACT

05 53 77 78 00 secrétariat.ifps@ch-agen-nerac.fr

WWW.IFPS-AGEN.COM

43 RUE CORPS FRANC POMMIES 47000 AGEN

CONTACT

DIRECTRICE
Mme CHAZOTTES C.

ADJOINTE DE DIRECTION
Mme BUOSI M.

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIF
Mme SARRAT C.

Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :
- Actions de formation
- Actions permettant de faire valider des acquis de l'expérience

Institut de Formation des Professionnels de Santé

05 53 77 78 00 **secretariat.ifps@ch-agen-nerac.fr**

43 RUE CORPS FRANC POMMIES 47000 AGEN

SOMMAIRE

-Brancardier 1

-Actualisation des compétences Aide-Soignant 2

-Actualisation des compétences Aide-Soignant Ateliers 3

-Actualisation des compétences Auxiliaire de Puériculture Ateliers 4

-Renforcement des compétences ASH Soins 70H 5

-Auxiliaire Ambulancier 6

-Tutorat pour les élèves Infirmiers 7

-Tutorat pour les élèves Aides-Soignants 8

-Tutorat pour les étudiants Auxiliaires de Puériculture 9

-Tutorat pour les élèves Paramédicaux 10

-Tutorat pour les élèves Ambulanciers 11

-Tutorat pour étudiants infirmier en Parcours spécifique 12

-Formation “Le toucher dans la relation de soins” 13

-Approche et compétences en situations palliatives 14

Institut de Formation des Professionnels de Santé

05 53 77 78 00 **secretariat.ifps@ch-agen-nerac.fr**

43 RUE CORPS FRANC POMMIES 47000 AGEN

BRANCARDIER

PRE-REQUIS

Tout public

DUREE

35 heures en présentiel

OBJECTIF PRO

Acquérir les compétences attendues du professionnel titulaire du poste de brancardier

• Modalité d'accès

Pour tout renseignement contacter le secrétariat par mail :
secretariat.ifps@ch-agen-nerac.fr
Pour toute inscription merci de fournir la fiche d'inscription renseignée, téléchargeable sur le site www.ifps-agen.com.

• Objectifs opérationnels

A l'issue de l'accompagnement le bénéficiaire sera capable :
· Obtenir l'attestation de formation brancardage

• Contenu

Représentation des soins
Recueil des informations nécessaires au transfert du patient
Communication, Ergonomie, Gestes et Postures
Hygiène

Peut-être complété par la formation Gestes et Soins d'Urgences niveau 1 avec le Centre d'Enseignements en Soins d'Urgences de Niveau 1.

• Délai d'accès

La formation sera réalisée en groupes de 20 personnes maximum.

• Dates

Dates de formation :
09h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
Nous contacter

• Modalités

Questionnaire des attentes des bénéficiaires.
Questionnaire d'évaluations bénéficiaires : évaluation de la formation et de ses apports
Quizz

• Tarifs

750€ Nets de taxes par bénéficiaire

ACTUALISATION DES COMPÉTENCES AIDE SOIGNANT

PRE-REQUIS

Aide-soignant (AS) diplômé avant juillet 2022 exerçant en unité de soin du secteur public ou privé, en EHPAD (public ou privé), en Services de Soins Infirmiers à domicile, en secteur médico-social

DUREE

21 heures réparties sur 3 journées décomposées en 2 séances de 2 jours et 1 jour.

OBJECTIF PRO

Renforcer les compétences des AS en lien avec l'évolution règlementaire de la profession : arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'état d'aide-soignant.

• Modalité d'accès

Contacter le secrétariat par mail : secretariat.ifps@ch-agen-nerac.fr
Pour toute inscription merci de fournir la fiche d'inscription renseignée, téléchargeable sur le site :
www.ifps-agen.com.

• Objectifs opérationnels

A l'issue de l'accompagnement le bénéficiaire sera capable :

- Identifier les nouveaux champs de compétences de l'AS : raisonnement clinique, qualité et gestion des risques.
- Identifier et prévenir des situations à risque
- Établir une relation d'accompagnement avec les nouveaux apprenants et les pairs.
- Réaliser les actes professionnels relevant du nouveau référentiel : oxygénothérapie, aspiration trachéale, glycémie capillaire, recueil biologiques urinaires, saturation en oxygène, IMC, lavage oculaire et instillation de collyre, soins d'hygiène de stomie cicatrisée.

• Contenu

Contexte démographique, texte règlementaire, Loi santé.
Place et rôle des pairs et du tuteur dans le soin.
Responsabilité professionnelle partagé, indentification des situations à risque
Les critères de qualité des soins
Les soins de nursing : situation à risque : ergonomie
Pratiquer les actes professionnels relevant du nouveau référentiel

• Délai d'accès

La préparation pourra débuter après inscription complète et selon le planning prévisionnel.
Groupe de 7 personnes minimum à 12 personnes maximum en présentiel.
En cas d'inscription insuffisante l'IFPS se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler la prestation.

• Dates

Session 1
09h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
1er et 02 mars 2027
30 mars 2027

Session 2
09h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
22 et 23 novembre 2027
03 décembre 2027

• Modalités

Questionnaire d'évaluation des attentes des bénéficiaires et de fin de formation, Quizz

• Tarifs

450€ Nets de taxes par bénéficiaire

ACTUALISATION DES COMPÉTENCES AIDE SOIGNANT

ATELIERS

PRE-REQUIS

Aide-soignant (AS) diplômé avant juillet 2022 exerçant en unité de soin du secteur public ou privé, en EHPAD (public ou privé), en Services de Soins Infirmiers à domicile, en secteur médico-social .

DUREE

7 heures réparties sur 1 journée décomposée en 3 ateliers.

OBJECTIF PRO

Réaliser les actes professionnels AS relevant du nouveau référentiel : arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'état d'aide-soignant.

• Modalité d'accès

Contacter le secrétariat par mail : secretariat.ifps@ch-agen-nerac.fr

Pour toute inscription merci de fournir la fiche d'inscription renseignée, téléchargeable sur le site :

www.ifps-agen.com.

• Objectifs opérationnels

A l'issue de l'accompagnement le bénéficiaire sera capable :

-Atelier 1 : Mesure et analyse des paramètres

Mesurer de manière quantitative et qualitative : la glycémie capillaire, les données biologiques urinaires, la saturation en oxygène, l'Indice de Masse Corporel (IMC) à l'aide d'un outil paramétré.

-Atelier 2 : Appareil respiratoire

Réaliser une aspiration endo-trachéale : montage et entretien du matériel, réalisation d'aspiration sur orifice trachéal cicatrisé.

Mettre en place une oxygénothérapie : changement de lunette à Oxygène courbe sans intervention sur le débitmètre - pose et changement de masque pour aide à la respiration.

- Atelier 3 : Soins d'hygiène de stomie et oculaire

Réaliser des soins d'hygiène de stomie cicatrisée

Réaliser des soins de lavage oculaire et instillation de collyre

• Contenu

Apports théoriques et pratiques des actes professionnels relevant du nouveau référentiel

• Délai d'accès

L'action de formation peut débuter dans un délai maximum de vingt semaines.

Groupe de 9 personnes minimum à 12 personnes maximum en présentiel.

En cas d'inscription insuffisante l'IFPS se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler la prestation.

• Dates

Les dates/horaires sont déterminés d'un commun accord entre la structure et l'IFPS en amont de la contractualisation.

L'action de formation se déroule sur le site de l'IFPS.

• Modalités

Questionnaire d'évaluation des attentes des bénéficiaires et de fin de formation

• Tarifs

150€ Nets de taxes par bénéficiaire

ACTUALISATION DES COMPÉTENCES AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE - ATELIERS

PRE-REQUIS

Auxiliaire de puériculture diplômée avant juillet 2021 exerçant dans le secteur public ou privé : en unité de soin pédiatrique, en maternité, en réanimation, en crèche, en halte-garderie, en multi-accueil, en micro-crèche, en jardin d'enfant/jardin d'éveil, en pouponnière, en PMI, en néonatalogie.

DUREE

7 heures réparties sur 1 journée décomposée en 3 ateliers.

OBJECTIF PRO

Réaliser les actes professionnels AP relevant du nouveau référentiel : arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture.

• Modalité d'accès

Contacter le secrétariat par mail : secretariat.ifps@ch-agen-nerac.fr
Pour toute inscription merci de fournir la fiche d'inscription renseignée, téléchargeable sur le site :
www.ifps-agen.com.

• Objectifs opérationnels

A l'issue de l'accompagnement le bénéficiaire sera capable :

-Atelier 1 : Mesure et analyse des paramètres

Mesurer de manière quantitative et qualitative : la glycémie capillaire, les données biologiques urinaires, la saturation en oxygène, l'Indice de Masse Corporel (IMC) à l'aide d'un outil paramétré, les courbes ed taille, de poids et de la mesure du périmètre crânien, le recueil du taux de bilirubine par lecture instantanée transcutanée.

-Atelier 2 : Appareil respiratoire

Réaliser une aspiration endo-trachéale : montage et entretien du matériel, réalisation d'aspiration sur orifice trachéal cicatrisé.

Mettre en place une oxygénothérapie : changement de lunette à Oxygène courbe sans intervention sur le débitmètre - pose et changement de masque pour aide à la respiration.

- Atelier 3 : Soins d'hygiène de stomie et oculaire

Réaliser des soins d'hygiène de stomie cicatrisée

Réaliser des soins de lavage oculaire et instillation de collyre

Le recueil du taux de bilirubine par lecture instantanée transcutanée

• Contenu

Apports théoriques et pratiques des actes professionnels relevant du nouveau référentiel

• Délai d'accès

L'action de formation peut débuter dans un délai maximum de vingt semaines.

Groupe de 9 personnes minimum à 12 personnes maximum en présentiel.

En cas d'inscription insuffisante l'IFPS se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler la prestation.

• Dates

Les dates/horaires sont déterminés d'un commun accord entre la structure et l'IFPS en amont de la contractualisation.

L'action de formation se déroule sur le site de l'IFPS.

• Modalités

Questionnaire d'évaluation des attentes des bénéficiaires et de fin de formation

• Tarifs

150€ Nets de taxes par bénéficiaire

RENFORCEMENT DES COMPÉTENCES ASH / AGENT DE SERVICE 70H

PRE-REQUIS

Agent des Service Hospitalier (ASH) ou agent de service en poste depuis au moins 3 mois dans les Établissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), les services d'aide et d'accompagnement à domicile et les établissements de santé (public ou privé).

INSTRUCTION N° DGOS/RH1/DGCS/2021/8 du 6 janvier 2021 relative au renforcement des compétences des agents des services hospitaliers qualifiés (ASHQ) pour faire face aux besoins accrus d'aides-soignants dans le secteur du grand âge.

DUREE

70 heures réparties sur 10 jours en présentiel :
63 heures réparties sur 9 jours décomposés en 3 séances de 21h
7 heures réparties sur 1 jour

OBJECTIF PRO

Renforcer les compétences des ASH ou agent de service en poste depuis au moins 3 mois dans les EHPAD, les services d'aide et d'accompagnement à domicile et les établissements de santé (public ou privé).

• Modalité d'accès

Contacter le secrétariat par mail : secretariat.ifps@ch-agen-nerac.fr
Pour toute inscription merci de fournir la fiche d'inscription renseignée, téléchargeable sur le site : www.ifps-agen.com.

• Objectifs opérationnels

A l'issue de l'accompagnement le bénéficiaire sera capable :

1 – Aider une personne âgée dans les actes de la vie quotidienne en tenant compte de ses besoins et de son degré d'autonomie

Capacité à :

- Tenir compte des rythmes et envies de la personne ;
- Repérer au quotidien les besoins et capacités de la personne ;
- Établie une relation d'accompagnement dans les actes de la vie quotidienne ;
- Simuler les capacités restantes dans les gestes et les activités de la vie quotidienne

2 – Réaliser des soins d'hygiène et de confort quotidien en utilisant des techniques appropriées

Capacité à :

- Réaliser les soins liés à l'hygiène corporelle et au confort, à l'alimentation, à l'élimination, au sommeil dans le respect de la personne, de son autonomie et de son intimité ;
- Adapter les modalités de réalisation du soin à l'état de la personne et à ses habitudes de vie ;
- Assurer le confort de la personne en utilisant les aides techniques nécessaires
- Évaluer la qualité du soin réalisé et réajuster, le cas échéant.

• Contenu

MODULE N°1 : PRENDRE SOIN DE LA PERSONNE AGEES (17H)

MODULE N°2 : RÉPONDRE AUX BESOINS DE LA PERSONNE AGÉES (18H)

MODULE N°3 : PROTÉGER LA PERSONNE AGÉE (7H)

MODULE N°4 : AIDER A LA RÉALISATION DES SOINS (21H)

• Délai d'accès

Dispositif transitoire de formation jusqu'au 31 décembre 2022.
La formation sera réalisée en groupes de 12 personnes maximum.

• Dates

Session 1
09h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
26 au 28 avril 2027
24 au 26 mai 2027
14 au 16 juin 2027
25 juin 2027

Session 2
09h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
20 au 22 septembre 2027
04 au 06 octobre 2027
02 au 04 novembre 2027
26 novembre 2027

• Modalités

Questionnaire d'évaluations des attentes des bénéficiaires
Questionnaire d'évaluation de fin de formation
Quizz

• Tarifs

900 €Nets de taxes par bénéficiaire

AUXILIAIRE AMBULANCIER

PRE-REQUIS

Tout public titulaire d'un permis de conduire hors période probatoire conforme à la règlementation en vigueur et en état de validité.

DUREE

91 heures en présentiel réparties sur l'IFPS et 70h00 en stage d'observation facultatif dans un service hospitalier en charge du transport sanitaire ou dans une entreprise de transport. 91 heures réparties sur 13 jours décomposés en 2 semaines de 35h et une semaine de 21h : GSU 2
70 heures réparties sur 10 jours décomposés en 2 semaines de 35h (Stage d'observation facultatif)

OBJECTIF PRO

Acquérir les compétences attendues du professionnel titulaire du poste d'auxiliaire ambulancier.

• Modalité d'accès

Pour tout renseignement contacter le secrétariat par mail :
secretariat.ifps@ch-agen-nerac.fr
Pour toute inscription merci de fournir la fiche d'inscription renseignée, téléchargeable sur le site www.ifps-agen.com.

• Objectifs opérationnels

A l'issue de l'accompagnement le bénéficiaire sera capable :
·Identifier les principes et valeurs professionnelles
·Identifier les règles du transport sanitaire
·Etablir une démarche relationnelle envers les membres de l'équipe et les patients
·Assurer le confort de la personne accompagnée dans le respect des principes d'ergonomie et des gestes et postures adaptées lors de mobilisations, des aides à la marche, des déplacements et des portages ou brancardage
·Apporter les connaissances indispensables en hygiène : prévenir le risque infectieux et accident d'exposition au sang.
·Obtenir l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2. (GSU 2)

• Contenu

Etat clinique d'une personne
Gestes et soins d'urgence de niveau 2
Prévention du risque infectieux et accident d'exposition au sang.
Techniques préventives de manutention et règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des personnes.
Démarche relationnelle envers les membres de l'équipe et les patients
Respecter les règles et les valeurs de la profession
Assurer la sécurité du transport sanitaire
Transmissions des informations et gestion administrative du dossier

• Délai d'accès

La formation sera réalisée en groupes de 20 personnes maximum.

• Dates

09h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
Session 1 :
15 mars au 1er avril 2027
Session 2 :
21 juin au 07 juillet 2027
Session 3 :
22 novembre au 08 décembre 2027

• Modalités

Questionnaire des attentes des bénéficiaires.
Questionnaire d'évaluations bénéficiaires : évaluation de la formation et de ses apports
Quizz

• Tarifs

1150€ Nets de taxes par bénéficiaire

TUTORAT

POUR LES ÉTUDIANTS INFIRMIERS

PRE-REQUIS

Instruction DGOS/RH1/2016/330 du 04 novembre 2016 relatif à la formation du tuteur de stage

DUREE

28 heures réparties sur 4 jours en présentiel :
4 jours décomposés en 2 séances de 14h avec un travail d'intersession

OBJECTIF PRO

Renforcer les compétences afin de devenir tuteur pour les étudiants infirmiers.

• Modalité d'accès

Pour tout renseignement contacter le secrétariat par mail : secretariat.ifps@ch-agen-nerac.fr
Pour toute inscription merci de fournir la fiche d'inscription renseignée, téléchargeable sur le site www.ifps-agen.com.

• Objectifs opérationnels

A l'issue de l'action de formation le bénéficiaire sera capable :
Compétences sociales et relationnelles : créer une relation pédagogique avec l'étudiant
Compétences pédagogiques : s'inscrire dans une démarche pédagogique, adapter les méthodes pédagogiques au niveau d'apprentissage et aux objectifs de l'étudiant
Compétences réflexives : faire évoluer sa pratique professionnelle dans le cadre du tutorat
Compétences organisationnelles : collaborer avec les autres professionnels et les formateurs des centres de formation

• Contenu

Travail sur le programme de formation, sur les concepts et les enjeux du référentiel de formation
-Le rôle et les missions du tuteur
-Méthodes et approches par compétences : situations apprenantes
-Analyse des Pratiques Professionnelles
-Organisation de l'encadrement du stagiaire : construction du livret d'accueil
-Travail sur les situations prévalentes
-L'évaluation du stage: la place du tuteur de stage et sa responsabilité.

• Délai d'accès

La préparation pourra débuter après inscription complète et selon le planning prévisionnel.
Groupe de 10 personnes minimum à 12 personnes maximum en présentiel.
En cas d'inscription insuffisante l'IFPS se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler la prestation.

• Dates

Session 1
9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
05 et 06 avril 2027
11 et 12 mai 2026
Session 2
9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
14 et 15 octobre 2027
08 et 09 novembre 2027

• Modalités

Questionnaire des attentes des bénéficiaires.
Questionnaire d'évaluations bénéficiaires : évaluation de la formation et de ses apports
Quizz

• Tarifs

500 € net de taxes par bénéficiaire

TUTORAT

POUR LES ÉLÈVES AIDES-SOIGNANTS

PRE-REQUIS

Instruction DGOS/ RH1/2016/330 du 04/11/2016
Instruction DGOS /RH4/ DGCS/4B/2016/250 du 29/07/2016

DUREE

28 heures réparties sur 4 jours en présentiel :
4 jours décomposés en 2 séances de 14h avec un travail d'intersession

OBJECTIF PRO

Renforcer les compétences afin de devenir tuteur pour les élèves aides-soignants.

• Modalité d'accès

Pour tout renseignement contacter le secrétariat par mail : secretariat.ifps@ch-agen-nerac.fr
Pour toute inscription merci de fournir la fiche d'inscription renseignée, téléchargeable sur le site www.ifps-agen.com.

• Objectifs opérationnels

A l'issue de l'action de formation le bénéficiaire sera capable :
- Acquérir et développer des compétences pédagogiques
- Accompagner les tuteurs dans l'acquisition d'une nouvelle posture professionnelle
- Se positionner en tant que tuteur et favoriser le développement des pratiques en évaluation des compétences
- Analyser ses pratiques en identifiant des questions relatives à l'encadrement des étudiants
-Favoriser une dynamique d'encadrement d'un groupe d'étudiants dans l'analyse de situations et la réflexivité.

• Contenu

- Travail sur les situations prévalentes
- L'évaluation du stage: la place du tuteur de stage et sa responsabilité.
- Travail sur le programme de formation, sur les concepts et les enjeux du référentiel de formation
- Le rôle et les missions du tuteur
- Méthodes et approches par compétences : situations apprenantes
- Analyse des Pratiques Professionnelles
- Organisation de l'encadrement du stagiaire : construction du livret d'accueil
- Travail sur les situations prévalentes
- L'évaluation du stage: la place du tuteur de stage et sa responsabilité.

• Délai d'accès

La préparation pourra débuter après inscription complète et selon le planning prévisionnel.
Groupe de 10 personnes minimum à 12 personnes maximum en présentiel.
En cas d'inscription insuffisante l'IFPS se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler la prestation.

• Dates

Session 1
09h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
08 et 09 mars 2027
08 et 09 avril 2027
Session 2
09h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
27 et 28 mai 2027
10 et 11 juin 2027
Session 3
09h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
11 et 12 octobre 2027
08 et 09 novembre 2027

• Modalités

Questionnaire des attentes des bénéficiaires.
Questionnaire d'évaluations bénéficiaires : évaluation de la formation et de ses apports
Quizz

• Tarifs

500 € net de taxes par bénéficiaire

TUTORAT

POUR LES ÉLÈVES AUXILIAIRES DE PUÉRICULTURE

PRE-REQUIS

Instruction DGOS/ RH1/2016/330 du 04/11/2016
Instruction DGOS /RH4/ DGCS/4B/2016/250 du 29/07/2016

DUREE

28 heures réparties sur 4 jours en présentiel :
4 jours décomposés en 2 séances de 14h avec un travail d'intersession

OBJECTIF PRO

Renforcer les compétences afin de devenir tuteur pour les élèves auxiliaires de puériculture.

• Modalité d'accès

Pour tout renseignement contacter le secrétariat par mail : secretariat.ifps@ch-agen-nerac.fr
Pour toute inscription merci de fournir la fiche d'inscription renseignée, téléchargeable sur le site www.ifps-agen.com.

• Objectifs opérationnels

A l'issue de l'action de formation le bénéficiaire sera capable :
- Acquérir et développer des compétences pédagogiques
- Accompagner les tuteurs dans l'acquisition d'une nouvelle posture professionnelle
- Se positionner en tant que tuteur et favoriser le développement des pratiques en évaluation des compétences
- Analyser ses pratiques en identifiant des questions relatives à l'encadrement des étudiants
-Favoriser une dynamique d'encadrement d'un groupe d'étudiants dans l'analyse de situations et la réflexivité.

• Contenu

- Travail sur le programme de formation, sur les concepts et les enjeux du référentiel de formation
- Le rôle et les missions du tuteur
- Méthodes et approches par compétences : situations apprenantes
- Analyse des Pratiques Professionnelles
- Organisation de l'encadrement du stagiaire : construction du livret d'accueil
- Travail sur les situations prévalentes
- L'évaluation du stage: la place du tuteur de stage et sa responsabilité.

• Délai d'accès

La préparation pourra débuter après inscription complète et selon le planning prévisionnel.
Groupe de 10 personnes minimum à 12 personnes maximum en présentiel.
En cas d'inscription insuffisante l'IFPS se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler la prestation.

• Dates

Session 1
09h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
08 et 09 mars 2027
08 et 09 avril 2027
Session 2
09h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
27 et 28 mai 2027
10 et 11 juin 2027
Session 3
09h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
11 et 12 octobre 2027
08 et 09 novembre 2027

• Modalités

Questionnaire des attentes des bénéficiaires.
Questionnaire d'évaluations bénéficiaires : évaluation de la formation et de ses apports
Quizz

• Tarifs

500€ net de taxes par bénéficiaire

FORMATION DES TUTEURS POUR LES ELEVES PARAMEDICAUX

PRE-REQUIS

- Instruction DGOS/RH1/2016/330 du 04/11/2016
- Instruction DGOS/RH4/DGCS/4B/2016/250 du 29/07/2016

DUREE

28 heures réparties comme suit :
14 heures en distanciel asynchrone
14 heures en présentiel

OBJECTIF PRO

Renforcer les compétences afin de devenir tuteur pour les élèves paramédicaux

Modalités d'accès

Pour tout renseignement contacter le secrétariat par mail :

secretariat.ifps@ch-agen-nerac.fr

Pour toute inscription merci de fournir la fiche d'inscription renseignée, téléchargeable sur le site

www.ifps-agen.com.

Objectifs opérationnels

A l'issue de l'action de formation le bénéficiaire sera capable de:

- Acquérir et développer ses compétences pédagogiques
- Accompagner les tuteurs dans l'acquisition d'une nouvelle posture professionnelle
- Se positionner en tant que tuteurs et favoriser le développement des pratiques en évaluation des compétences
- Analyser ses pratiques en identifiant des questions relatives à l'encadrement des étudiants
- Favoriser une dynamique d'encadrement d'un groupe d'étudiants dans l'analyse de situations et la réflexivité

Contenu

J1 en distanciel : Présentation des référentiels de formation: théorie de l'apprentissage

J2 en distanciel : Principes généraux des référentiels de formation: enjeux tutorats et référentiels par filière de formation : cadre législatif, organisation de la formation, instances, places de stages.

Principes et méthodes de formation en alternance et de l'approche par compétences: présentation de la formation, acteurs du parcours de stage, rôle et missions, représentation des missions et rôles du tuteur; compétences psychosociales: outil port folio, articulation compétences et activités.

J3 en présentiel : Accompagnement pédagogique, outils de suivi, méthodologie des objectifs, temps des accompagnement par le tuteur, retour d'expérience situations professionnelles apprenantes, conduite d'entretien.

J4 en présentiel : Documents relatifs aux stages, rapports circonstanciées, fiche alerte, rapport motivé, simulation situation difficile élèves, analyse de pratiques, présentation ICOGI et documents relatifs aux stages, posture et place du tuteur.

Délai d'accès

La préparation pourra débuter après inscription complète et selon le planning prévisionnel.
Groupe de 10 personnes minimum à 12 personnes maximum en présentiel.
En cas d'inscription insuffisante l'IFPS se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler la prestation.

Dates

- 14 janvier 2027
- 28 janvier 2027
- 04 février 2027
- 29 avril 2027

Modalités

Groupe de 10 à 12 personne en présentiel et distanciel

Tarifs

500€ net de taxes par bénéficiaire

TUTORAT

POUR LES ÉTUDIANTS INFIRMIERS EN PARCOURS SPÉCIFIQUE (PARCOURS RÉUSSITE)

PRE-REQUIS

Arrêté du 3 Juillet 2023 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 au diplôme d'état d'infirmier

- Etre IDE
- Avoir validé la formation de tuteur de stage

DUREE

14 heures réparties sur 2 jours en présentiel

OBJECTIF PRO

Renforcer les compétences afin de devenir tuteur pour les étudiants infirmiers en parcours spécifique.

Modalités d'accès

Pour tout renseignement contacter le secrétariat par mail :

secretariat.ifps@ch-agen-nerac.fr

Pour toute inscription merci de fournir la fiche d'inscription renseignée, téléchargeable sur le site

www.ifps-agen.com.

Objectifs opérationnels

A l'issue de l'action de formation le bénéficiaire sera capable de:

- Créer une relation pédagogique avec l'étudiant en parcours spécifique : compétences sociales et relationnelles.
- S'inscrire dans une démarche pédagogique, adapter les méthodes pédagogiques au niveau d'apprentissage de l'étudiant : compétences pédagogiques.
- Faire évoluer sa pratique professionnelle dans le cadre du tutorat d'étudiant en parcours spécifique : compétences réflexives.
- Collaborer avec les autres professionnels et les formateurs des centres de formation : compétences organisationnelles.

Contenu

- Aspects juridiques de ce mode d'accompagnement des apprenants
- Rôle et Missions du tuteur
- Identification des savoirs à mobiliser chez l'étudiant au regard de son parcours
- Outils pédagogiques
 - Analyse des Pratiques Professionnelles
 - Livret d'accompagnement
 - Simulation en santé

Délai d'accès

La préparation pourra débuter après inscription complète et selon le planning prévisionnel.
En cas d'inscription insuffisante l'IFPS se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler la prestation.

Dates

Les dates/horaires sont déterminés d'un commun accord entre la structure et l'IFPS en amont de la contractualisation.
L'action de formation peut se dérouler sur le site de la structure demandant la formation ou sur le site de l'IFPS.

Modalités

Groupe de 10 à 12 personne en présentiel.

Tarifs

500€ net de taxes par bénéficiaire

« LE TOUCHER DANS LA RELATION DE SOINS»

PRE-REQUIS

Aucun

DUREE

14 heures réparties sur 2 journées de formation de 7 heures.

OBJECTIF PRO

Renforcer les compétences « Le toucher dans la relation de soins »

• Modalité d'accès

Pour tout renseignement contacter le secrétariat par mail : secretariat.ifps@ch-agen-nerac.fr
Pour toute inscription merci de fournir la fiche d'inscription renseignée, téléchargeable sur le site www.ifps-agen.com.

• Objectifs opérationnels

A l'issue de l'action de formation le bénéficiaire sera capable :
-Identifier la rencontre avec autrui par le toucher pour fonder la relation soignant/soigné sur des bases émotionnelles en lien avec ses limites et ses valeurs
-Améliorer le bien-être, l'inconfort, la douleur et l'anxiété de la personne soignée
-Pratiquer différentes techniques du toucher par les professionnels de santé

• Contenu

Travail sur les représentations psychosociales du toucher
Positionnement et rôle du soignant par le toucher dans la relation soignant / soigné
Exercices pratiques

POUR CHAQUE SÉANCE LE BÉNÉFICIAIRE DOIT VENIR MUNI D'UN COUSSIN ET D'UNE SERVIETTE

• Délai d'accès

La préparation pourra débuter après inscription complète et selon le planning prévisionnel.
Groupe de 8 personnes minimum à 12 personnes maximum en présentiel.
En cas d'inscription insuffisante l'IFPS se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler la prestation.

• Dates

Session 1
09h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
12 février 2027
02 avril 2027

Session 2
09h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
08 octobre 2027
05 novembre 2027

• Modalités

Questionnaire des attentes des bénéficiaires.
Questionnaire d'évaluations bénéficiaires : évaluation de la formation et de ses apports.

• Tarifs

300 € par agent pour 2 jours

APPROCHES ET COMPETENCES EN SITUATION PALLIATIVE

PRE-REQUIS

Disposer d'un local adapté à la formation et équipé d'une connexion Internet, d'un ordinateur. L'IFPS se réserve le droit d'annuler la formation en cas d'insuffisance d'inscriptions. Groupe 12 personnes maximum en présentiel.

DUREE

14 heures réparties sur 2 journées de 7 heures.

OBJECTIF PRO

Renforcer les compétences en situation palliative

• Modalité d'accès

En amont de la contractualisation, un entretien téléphonique permet d' :
Analyser les besoins en formation du client
Adapter, le cas échéant, l'action de formation aux profils / situations du stagiaire
Identifier, le cas échéant, la situation de handicap et décider des adaptations nécessaires (durée, rythme, méthodes, supports pédagogiques…)
Pour tout renseignement contacter le secrétariat par mail : secretariat.ifps@ch-agen-nerac.fr
Pour toute inscription merci de fournir la fiche d'inscription renseignée, téléchargeable sur le site www.ifps-agen.com.

• Objectifs opérationnels

A l'issue de l'action de formation le bénéficiaire sera capable :
-Identifier les besoins de personnes relevant des soins palliatifs
-Évaluer la douleur et les symptômes des personnes relevant des soins palliatifs
-Améliorer les pratiques cliniques en lien avec l'application de la loi Claeys-Léonetti
-Repérer les aspects psychologiques du patient et de son entourage dans un contexte de maladie grave et évolutive

• Contenu

Travail sur les représentations psychosociales de la mort
Cadre législatif des situations palliatives en structure
Positionnement et rôle du soignant dans la prise en charge des familles et la prise en soin de la personne soignée en situation palliative

• Délai d'accès

L'action de formation peut débuter dans un délai maximum de vingt semaines.
Groupe de 7 personnes minimum à 12 personnes maximum en présentiel.
En cas d'inscription insuffisante l'IFPS se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler la prestation.

• Dates

Les dates/horaires sont déterminés d'un commun accord entre la structure et l'IFPS en amont de la contractualisation.
L'action de formation peut se dérouler sur le site de la structure demandant la formation ou sur le site de l'IFPS.

• Modalités

Questionnaire des attentes des bénéficiaires.
Questionnaire d'évaluations bénéficiaires : évaluation de la formation et de ses apports.

• Tarifs

2 100 € Nets de taxes pour un groupe de 10 à 12 personnes in situ

Institut de Formation des Professionnels de Santé

05 53 77 78 00 **secretariat.ifps@ch-agen-nerac.fr**

43 RUE CORPS FRANC POMMIES 47000 AGEN